

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 2 Janvier 1936 nommant les assesseurs près les tribunaux indigènes de la colonie pour l'année 1936.

n° 2

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 janvier 1936

Numéro JO
n° 470 du 31/01/1936

Date du numéro
31 janvier 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 2 avril 1927 réorganisant la justice indigène à la Côte française des Somalis : Sur la proposition des commandants de Cercle; Après avis du chef du Service judiciaire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont nommés pour 1926, assesseurs près les tribunaux indigènes de la Côte française des Somalis les notables dont les noms suivent : CHAMBRE D'HOMOLOGATION. Arabes : Salem Mooti, Tabet Ali Salam. Israélites : Moursallam , salem, _Noc ha youssouf. Somalis : Riale Omar, Hachi Kahen. CERCLE DE DJIBOUTI, a) Tribunal du deuxième degré : Arabes : Hadji Ali Sarem, Hadji Mohamed Atab, Ali Othman, Faki : Assaad Mohamed, Othman Ahmed Farah, Mokbel Said, Cheick Tayb Abdourahman, Bab. Mie id Saïd Mohamed, Ibrahim Danakils : Ibrahim Abdoul Kader, Cheick Mohamed. Israélites : dem Yey a, Tob Y acoub. Somalis : Guireh Roblé, Ahmed Moussa b) Tribunal du premier degré : Arabes : Farag Djouman PBadafary, Ahmed Abdallah Agbari, Mohsen Yafei, Suleh Seghir, Abdoul - llim Mohamed, Ganem Saleh, Hnssan Aoulebi, Hadji Saïd Kassim, Omar Galici. D: inakils Youssout A. 'heic si lfkada Moutna., : oussOU Abdall: 1 7 _Houmed Israélites : Youssouf Mecha, Maury Ayem, Daoud llassen, llassen Aouad. Somalis : Abdi Ghaleb, Guédi Amaré, Roblé A uireh, Hachi CE usman di _lman, Mélé Kaïré. Abdi Moguch. Madur 1 Farah, Mulimoud Waisse, CERCLE DES ADAËLS. a) Tribunal du deuxième degré Sultan lloumed Ibrahim, Hubib, Cheick Abdou, Abdallah Mohamed. b) Tribunal du premier degré de Tadjourah Ali Aboubakar. Bourhane Kassim, Mohsen, Gaddite Rourfa Hablé. e) Tribunal du premier degré d'Obock Dagueh Youssonf, Mohamed Chamsan, Ali Othman., Mohamed Hassan. CERCLE DE DIKKIL-GOBAM, a). Tribunal du deuxième degré : Arabes : Mohamed Sarem., Abdou Cham. Said Abdou. Danakils : Mohamed Houmed. Houmed Éntvolh. _MHoumed Guedditou. CMirean Ali. Somalis : Arté Elmi, Hadj Farah, Has: san Farah Had, Abdi Farah, Bjama Duré, Haji Mahmoud. b) Tribunal du premier degré : ET NUE N4 : Fa Arabes : Mohamed Sale h, Aouad Obed. Tianokile : Ibrahim Ampharé, Loïtah Ampharé, Houmed Talk Somalis : Ali Abaneh, Abdi Hamed, brahim Youssouf, Saïd Boeuh, Assoué Boeuh. Ared Samoo.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et "communiqué partout où besoin sera.

A. ANnet